



Dembény, le 31 Mars 2021

Le Maire

À

Monsieur le Ministre des Outre-mer Sébastien Lecornu

Nos réf : 150 /CD/2021

**Objet : 10 ans de la départementalisation : objectif 2021 – 2031 à Dembény**

Monsieur le Ministre des Outre-mer Sébastien Lecornu,

L'histoire de la France avec Mayotte commence en 1841, notre territoire a subi plusieurs évolutions statutaires et institutionnelles. En 1958 lors du congrès de Tsoundzou, les notables Mahorais ont émis le souhait de transformer ce territoire à un département Français régit sous l'article 73 de notre constitution dont ils ont eu raison.

La consultation référendaire du 29 mars 2009, les Mahorais ont confirmé ce choix qui fait leur fierté ainsi perpétuer le combat des différentes personnalités politiques pour Mayotte Française de 1958 à 1976. Il y'a 10 ans, jour pour jour, c'est-à-dire le 31 mars 2011, que ce rêve est devenu une réalité dont nombreux de ceux qui se sont battu pour ce département n'ont pas eu le privilège d'assister aux résultats de leur combat.

Les dix ans de la départementalisation de Mayotte constituent un tournant dans notre histoire. Depuis toujours nous avons soutenu l'idée d'un département français et c'est avec un immense plaisir que nous avons pu fêter en votre présence, le 31 mars dernier le dixième anniversaire.

Cette ascension ne doit pas faire oublier certaines carences, comme sur nos enjeux de sécurité, qui progressent mais restent néanmoins alarmantes. Nous devons faire établir, à Mayotte, un tribunal administratif de pleine exercice, et prévoir la construction d'un palais de justice comme garant de nos droits et devoirs sur le territoire. Notre système éducatif, qui malgré les avancés admirable de nos partenaires de l'Etat. La jeunesse doit être notre clé de voûte. A Dembény, le CUFR ne dispose toujours pas d'une pleine et entière autonomie.

Notre devise nationale : liberté, égalité fraternité déroge parfois à son principe d'égalité. Aujourd'hui Mayotte ne dispose pas d'un alignement des prestations sociales. Mais j'ai plaisir, en ma qualité d'élu communal de participer à ces avancés et de voir nos relations renforcées avec le gouvernement et votre ministère le 16 mars dernier.

Un plaisir gage de notre responsabilité. Celle, en ma qualité d'élu communal, de mettre en place des projets structurants, avec l'aide de nos partenaires et notamment l'Etat dont je félicite son immense implication aux côtés de nos collectivités territoriales. Un partenaire parfois

critiqué depuis la rue Cambon à Paris, mais qui n'a jamais failli à sa mission première : celle de développer Mayotte, dans la durée.

Pour les dix prochaines années, j'attache un souhait : la création d'un mémoriam pour toutes celles et ceux qui se sont battus pour que Mayotte rayonne comme elle le fait aujourd'hui. Pour montrer à nos enfants, à la République, notre fierté à tous des avancés de la départementalisation.

Nous avons, pour les dix prochaines années, une tâche à accomplir, celle de soutenir nos investissements et développer des structures permettant de répondre aux attentes de notre jeunesse. Je ne doute pas que le futur Président du Conseil Départemental puisse répondre favorablement à nos attentes. Mayotte est le département de la jeunesse et il est important de l'accompagner. Les jeux des îles et de l'Océan Indien de 2027 est un socle inaliénable dans la conduite de structures sportives à rayonnement régional. A ce sujet, la ville de Dombéni a le souhait de mettre en place un complexe sportif permettant répondre au cahier des charges de ces jeux 2027.

Enfin, même si cette départementalisation est parfois critiquée, encore récemment par le « collectif Laïque National », il ne s'agit que d'une méconnaissance. C'est justement par son histoire, ses traditions, que Mayotte a pu engager des opérations d'envergures comme aucun autre département, sur ces dix années passées. Un regard tourné précisément sur son avenir. Mayotte, c'est également le respect du bien vivre ensemble, et je souhaite inviter, à Mayotte et précisément à Dombéni, l'ensemble de ce collectif laïque et démontrer notre profond attachement aux valeurs de la République et en la croyance d'une fraternité inébranlable.

J'aimerais justement faire épouser l'idée de la mise en place d'un musée Cadial, symbole de nos traditions, et montrer l'évolution des schèmes de pensée en lien avec notre République.

Enfin, je conclus ce courrier en vous indiquant que lors du vote du 29 mars 2009, les mahorais ont voté à 95,24% en faveur de la départementalisation garant du respect des désirs définis par les mahorais et particulièrement en terme de liberté sociale, sécuritaire, et économique, comme ce fut déjà le cas, le 25 avril 1841 lors du pacte du sultan Andriantsouli, permettant, dans les mêmes conditions, le protectorat des mahorais.

Je sais pouvoir compter sur votre soutien, Monsieur le Maire, et vous prie de bien vouloir agréer ma plus haute considération.



Monsieur le Maire,

SAIDI Moudjibou

**Copie du courrier :**

- Préfet de Mayotte
- 4 Parlementaires de Mayotte
- Président du Conseil Départemental
- 17 Maires de Mayotte